



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 22 novembre 2021

## **D'après la vérificatrice générale, l'Ontario fait peu d'efforts pour protéger les espèces en péril contre les activités de construction et de mise en valeur des ressources**

(TORONTO) La province ne protège pas les espèces en péril comme l'exige la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel des audits sur l'environnement*.

Les projets d'aménagement qui peuvent nuire aux espèces en péril sont automatiquement approuvés, a révélé l'audit. « Le personnel du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ne dispose d'aucune directive sur les situations dans lesquelles il convient de rejeter des demandes de permis qui autoriseraient des activités nuisibles, et les demandes sont donc toujours approuvées, a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk. Essentiellement, le Ministère facilite l'exécution d'activités d'aménagement au lieu de protéger les espèces en péril. »

Depuis 2009, le nombre d'approbations de projets d'aménagement et d'autres activités qui nuisent aux espèces protégées a crû de plus de 6 000 %. Le nombre d'espèces en péril a quant à lui augmenté de 22 %.

Le rapport souligne également ce qui suit :

- Les changements apportés en 2019 aux critères de classification des espèces de l'Ontario rendent ceux-ci incompatibles avec les critères fondés sur la science utilisés par d'autres provinces canadiennes, et ils pourraient faire en sorte que certaines espèces perdent les protections dont elles bénéficient à l'heure actuelle.
- Le comité consultatif sur les espèces en péril du ministre est maintenant dominé par des représentants de l'industrie. En outre, six membres ont été nommés au comité d'évaluation en 2019 et en 2020, et le processus normalisé de présélection et de recommandation n'a pas été utilisé dans leurs cas.
- Tandis que le nombre d'espèces en péril a augmenté depuis 2009, le financement des programmes d'intendance a diminué de 10 % au cours de la même période.
- Les activités forestières menées sur les terres de la Couronne sont maintenant exemptées de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, malgré l'avertissement du ministère de l'Environnement selon lequel cela pourrait avoir des effets négatifs importants sur 12 espèces menacées ou en voie de disparition, comme le caribou boréal et la tortue mouchetée.
- Les plans de protection et de rétablissement des espèces de la province sont habituellement moins ambitieux que ce que recommandent les experts scientifiques indépendants.

« Notre audit a révélé qu'en l'absence de mesures concrètes, la situation des espèces en péril en Ontario continuera de se détériorer et d'autres espèces s'ajouteront à la liste », a déclaré Tyler Schulz, vérificateur général adjoint et commissaire à l'environnement au Bureau. Il est essentiel de protéger ces espèces pour freiner la dégradation de la nature et éviter la perte des bienfaits que celle-ci procure aux Ontariens, et pour protéger notre économie. »

Le rapport d'audit comprend 21 recommandations en vue de l'apport d'améliorations. Dans ses réponses aux recommandations de notre audit, le ministère de l'Environnement a confirmé son manque d'engagement à améliorer la transparence ainsi que ses programmes et processus de protection des espèces en péril.

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.